5893

Ex libris Bruno MONNIER
Chateau de MANTRY
JURA

2 ex.

Fonds de Paris de Nadiais

Lelong 26340
Lelong II 4285-3

RECEPTION

FAICTE A LA ROYNE Mere du Roy, en la Ville de Tours le Vendredy 6. iour de Septembre.

Enſembles les honneurs Ceremonies, noms & qualitez des Princes & Seigneurs qui l'ont aſſiſtée & accompagnée tant à ſon voyage qu'a ſon entrée audit Tours.

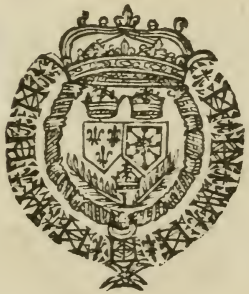

A PARIS.
Chez Silueſtre Moreau, en ſa Boutique au Palais, deuant l'Eſcalier de la Chambre des Comptes.

D C. XIX.

RECEPTION FAICTE à la Royne Mere du Roy en la Ville de Tours, le Vẽdredy 6. iour de Septembre.

Enſembles les honneurs, ceremonies, nõs & qualitez des Princes & Seigneurs, qui l'õt aſſiſtée & accõpagnee tant à ſon voyage, qu'a ſon entreé audit Tours.

COmme c'eſt imprudence en toute ſorte de diſcours de dire des choſes ſuperflues & hors de propos, auſſi eſtce preuarication de paſſer les neceſſaires.

Ie me tiendrois coulpable de l'vn & de l'autre, ſi i'oubliois que le Roy par les meſmes effects d'vne naturelle bõté cõmanda à Monſieur le Cardinal de la Roche-foucaut, á Meſſieurs de Bethune de Berulle, & de depuis á Monſieur le Duc de Montbaſon, d'aſſeurer la Royne ſa treshonoree Dame & mere de ſon entiere affection enuers elle, de ſon contentement particulier & de toutes les aſſeurances qu'elle pouuoit deſirer.

Si toſt que le Roy eut receu les dernieres lettres de sõ entiere & derniere reſolution ce ne furent que viſites de la

part de sa Maieſte pour la ſemondre a vne neceſſaire entreueüe, Mõſieur le Cõte de la Rochefoucaut preceda Meſſieurs les Princes de Sauoye au voyage d'Angouleſme pour auoir l'honneur de voir & viſiter cette noble Princeſſe, leſdict ſieurs Princes le ſuiuirent auſſi toſt par permiſſion du Roy & la debaraſsẽt de toutes les difficultez quelle rencontroit au commancement de ſon voyage tirerent d'elle des reſolutions ſi vtiles pour le ſeruice du Roy & bien de ſon Eſtat, que ce fut l'vn des plus grãds ſubiects de Ioye & conſolatiõ pour le Roy qui ſe ſçeut

des lors resoudre d'abondant au desir de luy donner toute occasion de l'aymer nayans iamais manqué en ce naturel & necessaire debuoir quoy que les interests particulieres de son estat qu'il á fallu prendre, séblent auoir preualu en quelque chose au ressentiment de cette obligation.

l'Indispositiõ de la Royne au milieu de sa resolution & la meffiance que les ennemis du repos public luy vouloiét susciter, l'ont retenües quelques mois de dóner au Roy l'vnique contentement qu'il auoit de la voir, & de s'approcher de sa Maiesté. mais

comme elle á recogneu l'innocence du Roy au milieu des deguiſemens artificiels des perturbateurs de cet eſtat, elle s'eſt reſolue apartir d'Angouleſme pour ſen venir á Tours & en a donné des aſſeuráces telles a Monſieur le Duc de Montbaſon, que ſa Maieſté ſ'eſt entierement d'iſpoſé pour la faire receuoir auec les honneurs & ceremonies telles qu'il appartiét ala mere d'vn grád Roy.

Pour le ſujet de la reception le Roy a enuoyé au deuant d'elle iuſques a Angouleſme ſa compagnie de cheuaux legers ſous la conduite

de Monſieur de Brande frere de Monſieur de Luines capitaine de ladicte compagnie & a commādé aux ſeigneurs & Gentilhommes enuoiés de la part de ſadicte Maieſté audit Angouleſme de n'abādonner ſa tres-honorée Dame & Mere & de laſſiſter en ſondict voyage iuſques a Tours.

Ledict Sieur de Brande auec la compagnie du Roy & plus de mille cheuaux la coduite iuſques a *Poitiers*, où elle a faict rencontre d'vn bō nombre de nobleſſe, ou ayant eſté receue auec magnificence & hōneur des Maire & Eſcheuins de ladite ville.

ville ledict ſieur de Brande eſt retourné à Tours aduertir ſa Maieſté des approches de ladicte Dame Royne qui des lors deputa quelques ſeigneur de qualité pour l'aller trouuer auec vne belle ſuitte de Nobleſſe.

Pour le faict de ſa receptió audit Tours le Roy à faict preparer vne quantité de logis en la ville de Tours pour loger le train de ladite Dame Royne & á ces fins il y á plus de huict iours que le Conſeil eſt deſlogé de Tours & eſt allé loger dans Amboiſe & autres villes proches pour la cómodité plus grande des logemens

assignés aux gẽs de sa suite. Et sur le bruit de cette nouuelle ariuee il est impossible de raconter la grande multitude de Noblesse qui s'est renduë á Tours depuis 15 iours tant de Bretaigne que Normandie, Poictou & autres lieux: de Paris sont partis Messieurs de Cadenet & Baron de Roüillac: depuis peu y sont arriués Messieurs de Vẽdosme & de Cheureuse & vne grande quantité de Dames pour voir la royale entreueue de leurs Majestés.

Le Roy estant aduerti quẽ la Royne auoit couché á Montbason le Ieudy &

qu'elle arriueroit á Tours le Vendredy 6 du present mois de Septembre, deputa pour sa reception & pour luy aller au deuant, deux grands Princes assistés de Messieurs le Grand Escuyer le Comte de Bassompierre & plus de huict cens cheuaux tous Gentils-hommes de choix & de merite les plus apparans de la Cour: & d'auátaige luy sont alleés au deuant Madame la Princesse de Conty, Mesdames les Ducheſſes de Guise & autres Princesses & grandes Dames qui l'ont esté receuoir á Montbason.

Le Roy, qui l'attendoit au

Plesſis lez Tours pour la re-
ceuoir auec honneur fit faire
commandement aux plus
belles des compagnies de só
regiment des gardes de ſe
trouuer le lẽdemain ſamedi
7. enſuiuant pour luy faire
lhóneur tel quil luy apparti-
ent comme Royne & Royne
mere du Roy & au dedans
dudit lieu eſtoient auec ſa
Maieſté la Royne só Eſpouſe,
Meſſieurs les Ducs de Neuers
de Vendoſme & de Longue-
ville Meſſieurs les Mareſchaux
de Briſſac Boiſdaulfin, de
Souuré, Monſieur de Luynes,
& autres grand Seigneurs &
officiers de la Couronne, en
l'aſſiſtance deſquels leurs

maiestés firent leurs Royalles entreueues, s'entredonerent les baisers d'amour, & s'entreparlerent vn bon quart d'heure, au bout duquel la Royne fut conduite à l'Hostel qui luy estoit preparé, où toute la cour accourut pour la saluer & luy faire les complimens necessaires : de-là elles deuoit partir pour aller voir Monsieur mal disposé qui estoit en l'vne des maisõs appartenantes à Monsieur le Grand pres Tours, & de là au Lude ou le Roy à pris desfin de traicter magnifiquement ladite Dame Royne sa Mere pour puis apres l'aller mettre en possession du Chateau

d'Angers, qui luy eſt accordé par le Traicté fait entre leurs Maieſtés, & de là à Fontainebleau, & ny a plus moyen de ſe loger à Tours tant la cour eſt groſſe depuis que la Royne y eſt arriuée, qui à amené auec elle pour aſſiſtance plus de huict cens hommes tant de pied que de cheual, tant de ſon train ordinaire que de la Nobleſſe qui là accompagnée depuis Poictiers.

FIN

SPECIAL
DC
122.9
M3
R29
1619

87-B
2583

THE GETTY CENTER
LIBRARY